



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

**CENTRE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDE
DES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE**

Bâtiment A – Battelle, Route de Drize 7 | CH-1227 Carouge
Tél. 022 705 96 61 | Fax 022 705 96 39

CYCLE DE FORMATION 2001/2002

et

SÉMINAIRE ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Paolo ROSSI

Azienda Elettrica Ticinese (AET)
Bellinzona

sur

**L'ENJEU DU TRANSPORT ET DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE DANS UN MARCHÉ OUVERT À LA CONCURRENCE**

jeudi 10 janvier 2002 à 17h.15

Auditoire D 185 - Bâtiment D - Battelle
7, route de Drize
1227 Carouge

PROCHAIN SÉMINAIRE

Jeudi 24 janvier 2002 à 17h.15

Production distribuée : cadre institutionnel et problèmes technico-économiques, Bernard Lachal et Franco Romerio, CUEPE, Université de Genève.

Date à retenir

Vendredi 19 avril 2002 (9h.00 à 17h.00)

Journée du CUEPE 2002 : Réorganisation du marché de l'électricité, utilisation rationnelle de l'énergie et renouvelables.

Le séminaire de Monsieur Raffaele Tognacca, de EGL Italia SpA, a été reporté au semestre d'été.

L'orateur

*Le Dr **Paolo Rossi**, né en 1956, a étudié la géographie à l'Université de Milan. Pendant de nombreuses années, il s'est occupé en Suisse et à l'étranger de la gestion de projets complexes, ayant un impact important sur le territoire (notamment la planification d'installations industrielles, de routes et de chemins de fer). Aujourd'hui, il dirige l'entreprise électrique du Canton du Tessin (l'Azienda Elettrica Ticinese), dont il a été président du conseil d'administration de 1997 à 1999.*

La conférence

Le consensus sur les projets de libéralisation du marché de l'électricité se base sur deux facteurs : la réduction des prix de l'énergie pour le consommateur final et la garantie du service public.

Dans cette perspective, il est indispensable de repenser le système de transport et de distribution du courant électrique. En effet, en Suisse le bien « énergie » représente environ 1/3 du coût d'approvisionnement des consommateurs finaux, tandis que 2/3 sont provoqués par les frais administratifs et de réseau.

De manière analogue, la garantie de la qualité de la distribution et de la continuité des fournitures de courant dépend du degré d'efficacité atteint par l'entreprise, ainsi que d'une politique d'investissement visant à maintenir le fonctionnement optimal du système.

L'ensemble de ces composantes peut être atteint uniquement si le cadre législatif est suffisamment incisif et si la pression du marché est contrebalancée par une autorité capable de combattre la formation des cartels et d'empêcher la maximisation des profits dans le court terme (« shareholder value »).

tram 13, ~ 20 minutes depuis la Gare, ou tram 12 depuis le centre ville, arrêt Rondeau de Carouge.

La posta in gioco del trasporto di energia in un mercato liberalizzato
Paolo Rossi
Azienda Elettrica Ticinese (AET)
Bellinzona

Nato nel 1956. Geografo, laureato all'Università di Milano. Attivo in Svizzera ed all'estero per molti anni nel campo della gestione di progetti complessi con incidenza territoriale (pianificazione di impianti industriali, strade e ferrovie). Membro del CA dell'AET dal 1991, presidente della stessa dal 1997 al 1999 ed in seguito nominato Direttore generale.

Il consenso sui progetti di liberalizzazione del mercato elettrico si basa su due fattori: la riduzione dei prezzi dell'energia al consumo e la garanzia del servizio pubblico. Questi due fattori sono direttamente connessi ad un serio ripensamento del sistema di trasporto e distribuzione. In effetti il prodotto energia determina in Svizzera ca. un terzo dei costi finali all'utenza, mentre 2/3 sono determinati dagli oneri amministrativi e della rete. Analogamente la garanzia di qualità della distribuzione e di continuità nella fornitura è correlata al raggiungimento di un grado di efficienza nell'impresa e ad una politica degli investimenti mirata a mantenere un ottimale livello di funzionalità nelle forniture. L'insieme di queste componenti può essere raggiunto unicamente se le condizioni quadro legislative sono sufficientemente incisive e se a bilanciare le forze di mercato viene istituita una controparte istituzionale autorevole che combatta la formazione di cartelli e eviti che sulla rete venga perseguita una politica di ricerca del profitto a breve termine ("shareholder value").